

# Le « choc des savoirs », c'est aussi la destruction de nos statuts !

par Matthieu LAGUETTE | Avr 1, 2024 | Actualités, Carrière, statut, postes, Dossiers, Mobilisations, Personnels

Confronté à une résistance acharnée des personnels et des parents d'élèves, en Seine-Saint-Denis et ailleurs, le gouvernement, seul contre tous, a publié le décret et la note de service relatifs à la mise en place des groupes de niveau en mathématiques et en français au collège. C'est dans cette situation que le directeur général des ressources humaines du ministère s'est adressé aux recteurs le 28 mars dans le cadre de la préparation de la rentrée 2024.

## Rentrée 2024 : moins de postes, moins de listes complémentaires, plus de contractuels !

Le ministère indique d'emblée son inquiétude : « *La forte tension sur la ressource enseignante que nous connaissons appelle un travail de préparation rigoureux en vue de la rentrée 2024 afin de disposer du nombre de personnels suffisant dès le jour de la rentrée* ».

Mais qui est responsable de cette « tension » annoncée sinon les gouvernements Macron qui ont successivement supprimés 7900 postes dans le 2nd degré lors du premier quinquennat, 2000 postes à la rentrée 2023 et encore 650 postes dans le 1er degré à la rentrée 2024 ?

Pour faire face au désastre annoncé, le ministère n'envisage aucune création de postes supplémentaires, ni même un recours accru aux listes complémentaires, au contraire : « *Si les exercices 2022 et 2023 ont permis une très large mobilisation des listes complémentaires, l'exercice 2024 pourrait s'avérer plus tendu en raison des contraintes qui pèsent sur le schéma d'emploi de certaines académies.* »

Seule option envisagée par le ministère, un recours accru aux contractuels : « *En plus de la fidélisation des contractuels existants, de nouveaux contractuels devront être recrutés.* »

Confronté à une résistance acharnée des personnels et des parents d'élèves, en Seine-Saint-Denis et ailleurs, le gouvernement, seul contre tous, a publié le décret et la note de service relatifs à la mise en place des groupes de niveau en mathématiques et en français au collège. C'est dans cette situation que le directeur général des ressources humaines du ministère s'est adressé aux recteurs le 28 mars dans le cadre de la préparation de la rentrée 2024.

## Rentrée 2024 : moins de postes, moins de listes complémentaires, plus de contractuels !

Le ministère indique d'emblée son inquiétude : « *La forte tension sur la ressource enseignante que nous connaissons appelle un travail de préparation rigoureux en vue de la rentrée 2024 afin de disposer du nombre de personnels suffisant dès le jour de la rentrée* ».

Mais qui est responsable de cette « tension » annoncée sinon les gouvernements Macron qui ont successivement supprimés 7900 postes dans le 2nd degré lors du premier quinquennat, 2000 postes à la rentrée 2023 et encore 650 postes dans le 1er degré à la rentrée 2024 ?

Pour faire face au désastre annoncé, le ministère n'envisage aucune création de postes supplémentaires, ni même un recours accru aux listes complémentaires, au contraire : « *Si les exercices 2022 et 2023 ont permis une très large mobilisation des listes complémentaires, l'exercice 2024 pourrait s'avérer plus tendu en raison des contraintes qui pèsent sur le schéma d'emploi de certaines académies.* »

Seule option envisagée par le ministère, un recours accru aux contractuels : « *En plus de la fidélisation des contractuels existants, de nouveaux contractuels devront être recrutés.* »

**Choc des savoirs :**  
**des « solutions innovantes » pour liquider nos statuts et avancer vers le corps unique !**

Mais la rentrée 2024 est placée pour le ministère sous le signe de la mise en place des groupes de niveau, massivement rejetés par les personnels et les parents d'élèves.

Et si ces groupes de niveau en mathématiques et en français vont engendrer un véritable tri social ainsi qu'une désorganisation totale du fonctionnement des collèges, ils vont également être l'occasion pour le ministère, au travers de « *solutions innovantes* », d'avancer vers la mise en œuvre d'autres objectifs... Jugez vous-mêmes !

« Afin d'accompagner les académies dans la recherche d'enseignants dans ces deux disciplines, une **campagne complémentaire de détachement du corps de professeur des écoles vers le corps des professeurs certifiés est organisée par la DGRH début avril**. Les académies auront la possibilité de réaliser une campagne de communication et de recrutement de professeurs des écoles volontaires pour un détachement dans les deux disciplines ciblées en direction :

- des professeurs des écoles issus des départements de leur académie. La DGRH établira les arrêtés de détachement des professeurs des écoles retenus par les académies. Afin de compenser ces départs dans le premier degré, des recrutements supplémentaires pourront être effectués sur liste complémentaire ;

- **des professeurs des écoles actuellement en disponibilité pour convenance personnelle, notamment pour rapprochement de conjoint, qui pourraient rejoindre leur académie de préférence via un détachement dans le corps des professeurs certifiés.** »

Ainsi, en faisant appel – pour l'instant – aux professeurs des écoles volontaires et en s'appuyant sur les résultats catastrophiques des mutations interdépartementales dans le 1er degré, le ministère entend procéder à un recrutement massif d'enseignants du 1er degré au collège !

Mais le ministre a d'autres « *solutions innovantes* » comme :

- le recours aux professeurs retraités : « *Un peu plus de 1 000 enseignants de lettres et de mathématiques sont partis à la retraite au cours de la précédente année scolaire, sur l'ensemble du territoire. Afin de mobiliser ce vivier habituellement peu enclin à se réinvestir, les académies pourront leur proposer un temps d'intervention limité dans le temps, mais assorti d'une rémunération attractive* »

- le recrutement de « professeurs associés » non diplômés : « *Les professeurs associés sont recrutés par le recteur sur proposition des chefs d'établissement sans condition de diplôme, notamment pour les disciplines professionnelles dont le domaine d'activité est rare. Un modèle de contrat élaboré par la DGRH est à la disposition des académies. Leur recrutement est possible pour une durée de trois ans renouvelable une fois. Les directeurs opérationnels des campus des métiers et des qualifications et les chefs des bureaux des entreprises peuvent être sollicités sur les besoins de recrutement.* »

Ainsi, la mise en place du « choc des savoirs » et des groupes de niveau n'est pas seulement un tri social, c'est aussi le prétexte pour détruire les statuts des enseignants et avancer vers la mise en place d'un corps unique !

**AG partout le 2 avril pour discuter de la reconduction de la grève !**

Ce courrier du ministère aux recteurs ne fait que conforter la FNEC FP-FO dans sa revendication de retrait des mesures du « choc des savoirs » et d'abrogation du décret du 17 mars et de la note de service du 18 mars qui les mettent en œuvre.

Dans cette situation, la FNEC FP-FO appelle les personnels, et dès mardi 2 avril à amplifier la tenue d'assemblée générale dans les établissements, les communes, les secteurs, avec les parents d'élèves, et de discuter des moyens efficaces de faire reculer ce gouvernement isolé et provocateur, notamment par la reconduction immédiate de la grève.

Retrouvez le communiqué de la FNEC FP-FO : [Cliquez ICI](#)

[24-03-31-courrier-DGRH-choc-des-savoirs-et-destruction-des-statuts](#)

